

DEMANDEUR :

Date de la demande : _____
Nom et prénom du demandeur : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tel : _____ Courriel : _____

PROPRIETE A CONTROLER

Nom et prénom du propriétaire : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Référence cadastrale : _____ Type d'habitat : individuel collectif
Nom de la personne à contacter pour la prise de rendez-vous : _____
Tel : _____ Courriel : _____

FACTURATION

Nom Prénom : _____
Adresse de facturation : _____
Code postal : _____ Commune : _____

TARIFS 2024

Cocher la case correspondante au type de contrôle que vous souhaitez faire réaliser

- | | |
|---|----------|
| <input type="checkbox"/> Pour un contrôle d'assainissement collectif en habitat individuel (maison) : | 117,50 € |
| <input type="checkbox"/> Pour un contrôle d'assainissement collectif en habitat collectif (résidence) : | 73.00 € |
| <input type="checkbox"/> Pour un contrôle d'assainissement milieu industriel, artisanal ou commercial : | 144.00€ |
| <input type="checkbox"/> Pour une contre-visite Habitat individuel : | 86.00 € |
| <input type="checkbox"/> Pour une contre-visite Local commercial : | 113.00 € |

Date :	Signature du demandeur « Bon pour accord » :
--------	---

A retourner par courrier : CCVOO, service assainissement 4 rue du Colonel Arnaud Beltram - 14210 Évrecy
ou par mail : assainissement@vallees-orne-odon.fr

Informations importantes au verso de ce document

Soucieux de vous garantir un service de qualité, il vous est demandé de bien vouloir rendre accessible, au préalable de la visite de contrôle, vos installations intérieures d'assainissement. Les regards de visite devront donc être dégagés, notamment ceux en limite de propriété. De même, la propriété devra être alimentée en eau potable afin de pouvoir tester l'ensemble des évacuations d'eaux usées de l'habitation.

Après réception de ce formulaire dûment complété, vous serez contacté dans les meilleurs délais pour fixer le rendez-vous. Un délai de 2 à 3 semaines est nécessaire entre la demande de contrôle et la visite terrain. A l'issue du passage du technicien sur la propriété, le rapport de contrôle vous sera envoyé dans un délai de 15 jours.

« Les informations recueillies par La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ont pour finalité de réaliser les diagnostics assainissement. Elles sont uniquement destinées aux agents de par La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le délégué à la protection des données de par La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : rgpd@cdg14.fr ».